

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Bac-2021-Il-faut-aller-plus-loin-que-les-ajustements-annonces>



École & société

Bac 2021 : Il faut aller plus loin que les ajustements annoncés

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 1er juillet 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministre a fait connaître ses décisions sur le bac 2021 par un communiqué de presse publié à 22 h mardi 30 juin. Il conserve l'architecture globale de la réforme et propose quelques ajustements qui peineront à satisfaire les attentes dans les lycées généraux et technologiques. Le SE-Unsa portera des propositions pour aller plus loin au Conseil Supérieur de l'Éducation du 9 juillet.

Le ministre a saisi le comité de suivi de la réforme du lycée le 29 mai 2020 sur la question du contrôle continu au bac GT avec comme objectif des décisions et de nouveaux textes réglementaires avant les vacances d'été. Un calendrier très serré incompatible avec des transformations profondes : il était donc prévisible que ce chantier ne déboucherait que sur des ajustements limités. La crise dans de nombreux lycées en janvier-février autour des E3C1 suivie de la crise sanitaire avec son impact à la fois sur les apprentissages des lycéens et sur l'organisation du bac 2020 (recours au contrôle continu et toutes les questions que cela a soulevé) plaidait pourtant pour des mesures fortes. Ce ne sera pas le cas. Le SE-Unsa le regrette et considère que les décisions annoncées ne constituent qu'une toute petite marche vers un bac à la fois plus simple à mettre en oeuvre, plus représentatif des acquis des élèves en s'appuyant sur des attendus et repères nationaux forts.

Le détail des mesures annoncées par le ministre

- Les E3C changent de nom pour s'appeler « évaluations communes » (EC). Leur nombre est inchangé. Le calendrier des EC sera travaillé en conseil pédagogique, validé en conseil d'administration et arrêté par le chef d'établissement tôt dans l'année scolaire. Concrètement, une note de service devrait indiquer qu'il faut privilégier février-mars pour les EC1 en première et que les EC2 et EC3 devraient être positionnés le plus tard possible dans l'année scolaire (juin). Ce calendrier devra s'adapter à celui des épreuves terminales et surtout à celui de Parcoursup.
- Les commissions d'harmonisation après chaque session d'E3C sont supprimées et remplacées par les jurys d'harmonisation de bac qui se réunissent à la fin de chaque année scolaire. Les élèves reçoivent leurs copies corrigées très rapidement, affectées d'une note provisoire. Cette note ne peut être que revalorisée par les jurys.
- Aucune EC n'excède 2 heures : l'objectif est de faire « tenir » les EC dans un créneau de deux heures de cours. En langues vivantes en terminale, on passe à une heure trente pour l'écrit et 10 minutes pour l'oral.
- Les sujets des EC sont pris dans la Banque Nationale qui doit évoluer avec un comité d'utilisateurs, des retours des enseignants sur les sujets et une meilleure ergonomie.
- Les copies des EC seront toujours anonymisées et la correction sera assurée par un autre professeur que celui de l'élève.
- Les épreuves terminales ne dépasseront pas 4 heures. L'épreuve terminale de LLCER sera de 3 heures et demie pour l'écrit et 20 minutes pour l'oral. L'épreuve d'EDS LLCER de fin de première sera un oral de 20 minutes.
- En première et terminale, en enseignement scientifique, les enseignants choisiront 3 thèmes parmi les 4 du programme.
- Des formations seront proposées pour les évaluations communes et pour la préparation du grand oral.
- Une cérémonie de remise du diplôme sera instituée, si possible dès la rentrée 2020.

L'avis du SE-Unsa

Au-delà des mesures symboliques (changement de nom des E3C et cérémonie de remise des diplômes), les mesures proposées dessinent un compromis entre souplesse d'organisation locale (calendrier, modalités d'organisation) et maintien d'un cadre national (BNS, anonymisation et correction par un autre enseignant, jurys d'harmonisation) qui ne modifient pas fondamentalement la donne par rapport à l'existant. La souplesse du calendrier est en effet toute relative. Tout au plus, on gagnerait un mois en première pour les EC1. En terminale, des EC en juin soulagent le calendrier du deuxième trimestre. En revanche, on repassera pour la « reconquête du mois de juin », revendiquée par le ministre comme un des objectifs de la réforme.

Dans le cadre très contraint imposé par le calendrier du ministre, ces mesures ne répondent pas à plusieurs attentes

fortes des personnels.

La première, c'est le besoin de temps en classe de première pour que les élèves s'installent dans les apprentissages et acquièrent les démarches méthodologiques requises par les évaluations communes. Ce besoin sera encore plus fort l'année scolaire prochaine. De plus, dans la mesure où le ministre maintient les deux formes de contrôle continu (bulletins et évaluations communes) pour le bac, il faut trouver un moyen d'alléger la pression évaluative. C'est pourquoi nous demanderons la suppression des EC1.

L'expérience de l'année dernière a montré que l'organisation locale s'est traduite par des inégalités fortes en termes de prise en compte du travail collectif (temps libéré ou pas pour le choix des sujets et pour les corrections). Nous demanderons qu'un texte réglementaire accorde le temps nécessaire aux équipes pour ce travail.

Toujours dans l'objectif de reconnaissance de la charge de travail, nous revendiquerons la réouverture de discussions avec la DGRH sur le montant et les modalités d'attribution de l'indemnité de contrôle continu.

On le sait, la rentrée dans les lycées s'annonce très difficile. Alors qu'il faudra relever le défi de l'après crise sanitaire, les effectifs des groupes seront en hausse, les moyens complémentaires seront mangés par les options facultatives quasi-obligatoires comme maths complémentaires et maths expertes. L'accompagnement des élèves sera réduit à peau de chagrin. Les emplois du temps s'annoncent, eux aussi, redoutables. Tout cela sans allègement assumé des programmes ni reconfiguration des sujets pour les évaluations communes. La question du contrôle continu au bac focalise l'attention mais elle ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt des conditions d'apprentissages dégradées au lycée GT. C'est d'abord et surtout sur l'amélioration de leur quotidien que les enseignants attendent le ministre, pour eux et pour la réussite de leurs élèves.